

Arrêté n°250035

LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L413-1 et L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2013-593 du 05/07/2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n°220481 du 11/10/2022 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis professionnels de chacun des fonctionnaires proposés,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application du 2° de l'article L523-1 du code précité, la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| ▪ ADRIAN Marie-Christine | ▪ GUYON Stéphane |
| ▪ BEAUME Martine | ▪ LATRAYE Olivier |
| ▪ BOBILLIER CHAUMON Fabienne | ▪ MASSON Christophe |
| ▪ CERF-BOLLE-REDDAT Béatrice | ▪ MESNIER-PIERROUTET Séverine |
| ▪ CHAUVIN Jérôme | ▪ MONTILLOT Christophe |
| ▪ CHERRIERE Michel | ▪ MOREL Sabrina |
| ▪ DAHES Ahmed | ▪ NARDIN Annie |
| ▪ DEL DO Stéphanie | ▪ OBERWEIS Josiane |
| ▪ DEVAUX Corinne | ▪ PAINCHAUD Patrice |
| ▪ DUBOIS Sylvie | ▪ PISTOLET Alexandre |
| ▪ FAIVRE Teddy | ▪ VALENTIN Laurence |
| ▪ GIRARDET Claudine | ▪ VOURRON Mireille |
| ▪ GUINCHARD Laurent | |

Cette liste prend effet au 01/03/2025.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Publié sur le site internet du centre de gestion.

ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à MONTBELIARD, le 17/02/2025

Le Président

Christian HIRSCH

